



qui a débité mon cheque ?

Par **F1CHF**, le **11/03/2025** à **11:09**

ma voisine de 94 ans (qui n'a plus toute sa tête)

a du être "arnaquée" par une personne qui lui a demandé un cheque (maintenant debité)

somme de 800 euros, nous avons contacté la banque

la réponse de la banque est :

Le service m'est revenu mais il m'informe que la banque confrère n'est pas en mesure de nous fournir la photocopie du chèque. Je vais essayer de voir avec un autre service quel recours pouvons-nous avoir.

que faire ?

merci

Par **chaber**, le **11/03/2025** à **17:07**

Bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse dans les forums

La durée de conservation d'un chèque une fois encaissé est de 5 ans.⁴⁵ Cependant, depuis que les tribunaux l'acceptent, les banques conservent généralement une copie électronique

de tous les chèques encaissés et détruisent les originaux.

Par F1CHF, le 11/03/2025 à 17:52

donc bonjour

le fraude est toute recente !

a la lecture de la reponse de la banque "**banque confrère n'est pas en mesure de nous fournir la photocopie du chèque.**"

soit ils ne veulent pas aider ou ils ne savent pas faire ! ca va pas être facile !

et déposer plainte ca va durer deux ans j'ai bien peur

merci pour votre aide